

**Intervention de M. Xavier North**  
**Délégué général**  
*Délégation générale de la langue française et des langues de France*  
*Ministère de la Culture et de la Communication*

**QU'EST-CE QU'UNE LANGUE MATERNELLE ?**

Puisque nous nous acheminons peu à peu vers la fin de cette matinée de réflexion, et puisque j'ai l'honneur de la conclure, je voudrais – si vous me le permettez – revenir à son point de départ, et interroger avec vous la notion de « langue maternelle », pour la compliquer peut-être, lui faire rendre son ambiguïté, ou faire apparaître le flottement historique qui l'entoure, car après tout, elle ne va pas tout à fait de soi.

Qu'est-ce qu'une langue maternelle ? C'est apparemment la langue dans laquelle on baigne à la naissance, la langue que l'on entend dans le ventre de sa mère, mais il est frappant de constater que la plupart des dictionnaires du XIX<sup>e</sup> siècle la définissent encore non pas par référence à une ascendance mais par rapport à un territoire : comme la langue du pays natal, la langue du pays où l'on est né. En latin, langue maternelle se traduit par « sermo patrius » : c'est la langue de la mère-patrie, et ce peut donc être aussi la langue du père, patrie et père ayant la même étymologie.

Dans cette acception, la langue maternelle, c'est bien la langue de la patrie, c'est la patrie qui, en vous accueillant, vous fait le cadeau de sa langue, et la remarque permet de donner toute sa portée au renversement spectaculaire auquel procède Albert Camus en affirmant « *ma patrie, c'est la langue française* », car alors ce n'est plus la patrie qui lui fait le cadeau de sa langue, c'est lui qui fait de sa langue une patrie, c'est lui qui fait à sa langue le cadeau d'une patrie.

Il faut attendre le milieu du XX<sup>e</sup> siècle pour que s'impose définitivement le sens que nous connaissons aujourd'hui, et que la langue se détache en quelque sorte du territoire (les historiens nous diront peut-être qu'il faut y voir l'un des signes de la mondialisation, qui a notamment pour effet, on le sait, de « déterritorialiser » les langues). Auparavant, la langue maternelle est la langue d'usage sur le territoire où l'on est né, comme en témoigne la célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts que prend François I<sup>er</sup> en 1539 pour imposer, contre le latin, de rédiger (je cite) « *en langage maternel françois et non*

*autrement* » tous les actes administratifs du royaume. Ce langage maternel peut d'ailleurs n'être pas « français », mais une langue que l'on qualifierait aujourd'hui de régionale. Voici comment Clément Marot, en cette même année 1539, raconte comment à l'âge de dix ans, il fut contraint de troquer son patois d'origine, la langue de sa mère, pour le français, la langue de son père (avec une fine allusion à François I<sup>er</sup>) : « ... *Car une matinée / N'ayant dix ans, en France fut mené : / Là, où depuis me suis-je tant pourmené / Que j'oubliai ma langue maternelle, / Et grossement appris la paternelle / Langue françoise es grands courts estimée : / Lacquelle en fin quelcque peu s'est limée / Suyvant le Roy François premier du nom / Dont le sçavoir excède le renom* ». Un siècle et de demi plus tard, dans son *Dictionnaire universel*, qui date de 1690, Furetière donne encore à l'article « Maternel, elle » la définition ancienne : « *on appelle la langue maternelle, la langue du pays où on a commencé à parler* ».

Mais Furetière ajoute aussitôt cette remarque, qui nous fait franchir un pas de plus dans la compréhension de la notion : « *on dit qu'on avait appris à Montaigne le latin avant sa langue maternelle* ». Voilà qui est surprenant. Montaigne a appris le latin avant le français, mais le latin n'est pas sa langue maternelle. Si le français n'est pour Montaigne qu'une langue seconde (au sens où on l'entendrait aujourd'hui), c'est donc que la langue maternelle peut n'être pas la langue dans laquelle on a appris à parler, c'est donc qu'elle n'est pas nécessairement une langue d'origine, mais une langue que l'on reconnaît néanmoins pour fondamentale, parce qu'elle est celle de son pays ou celle de ses ascendants.

Il y a plus : en naviguant sur la toile, on peut découvrir sur le site du gouvernement fédéral canadien, qui doit gérer la difficile coexistence de l'anglais et du français chez un même individu, cette définition : « *la langue maternelle est la première langue apprise à la maison dans l'enfance* » (c'est en effet l'acception la plus courante aujourd'hui). Or le site ajoute cette précision étonnante, que seule peuvent expliquer les situations de bilinguisme : « *si la personne ne comprend plus la première langue apprise, la langue maternelle est la deuxième langue apprise* ». Autrement dit, on peut oublier sa langue maternelle, avoir par exemple le français pour première langue apprise, ne plus le comprendre ou le parler, et dans ce cas, c'est l'anglais qui devient la langue maternelle. Comme c'était le cas pour Montaigne, mais pour des raisons différentes, la langue maternelle est alors une langue seconde. Le site évoque alors très logiquement le cas de figure d'une personne qui a appris deux langues en même temps dans la petite enfance : « *une personne a deux langues maternelles seulement si les deux langues ont été utilisées aussi souvent et sont toujours comprises par la personne* ».

Résumons-nous, en prenant le recul de l'histoire. La langue maternelle est en général, mais pas toujours (voir Montaigne) la première langue apprise dans la petite enfance, et c'est dans tous les cas de figure la langue ou l'une des langues en usage dans la famille ou dans le pays auxquels on est attaché, avec laquelle on se reconnaît un lien que je qualifierais de primordial. Mais ce n'est pas nécessairement la langue du pays où l'on est né (le dictionnaire Le Robert observe justement que « *pour un Français né au Japon, élevé dans un milieu où l'on parle français, la langue maternelle est incontestablement le français* »), ce n'est pas nécessairement une langue première (on peut en avoir appris une autre avant), on peut avoir deux langues maternelles (ce qui advient d'ailleurs lorsque la langue du père et celle de la mère ne sont pas les mêmes, voir Clément Marot) et on peut même en changer. **Voilà qui, contre tous les déterminismes, ouvre un espace de liberté.** Est maternelle une langue que je désigne comme telle.

En réalité, la notion ne prend son véritable sens que dans le cadre d'une opposition, ou plutôt d'une série d'oppositions. Pour éviter les ambiguïtés auxquelles je viens de faire allusion, les pédagogues – dans un contexte de migration d'ailleurs de plus en plus fréquent – parlent plus volontiers de langue d'origine, pour désigner une langue maternelle appelée à céder la place à une autre langue dite d'enseignement ou de scolarisation ou à coexister (parfois de manière conflictuelle) avec elle ; mais ce peut être une langue que l'on ne parle plus ou même que l'on a jamais su parler : le même dictionnaire Le Robert évoque le cas de figure d'« *un Français dont les parents d'origine étrangère ne parlent plus que le français* » et qui « *pourra fort bien considérer comme sa langue maternelle une langue qu'il ignore, celle que parlaient ses ancêtres lointains, si affectivement, il ne se considère pas comme Français* ». C'est ainsi qu'un grand nombre de nos concitoyens d'origine maghrébine peuvent tenir l'arabe ou le berbère pour langue maternelle sans pour autant pouvoir s'exprimer couramment dans l'une ou l'autre de ces langues. Ce déni de la langue d'origine peut être à l'origine de graves conflits d'identité, mais tel n'est pas ici mon propos : à travers cet exemple, on comprend que la langue maternelle est d'abord une langue identitaire, cette identité fût-elle vécue sur le mode de la perte, du déni ou de l'effacement, ou au contraire de la revendication.

En général, la langue maternelle prend place dans toute une série de catégories binaires. C'est ainsi que l'on opposera, pour définir des pédagogies adaptées, langue maternelle et langue étrangère, langue première et langue seconde, langue d'origine et langue de scolarisation : après le FLE (français langue étrangère), le FLS (français langue seconde) vient de voir le jour le FLI (français langue d'intégration), qui ne désigne pas, à vrai dire, une

nouvelle catégorie didactique, mais la démarche d'apprentissage qui pour un migrant non francophone vise à faire du français sa langue d'usage, la langue dans laquelle il sera appelé à construire sa vie professionnelle et sociale. Ces oppositions, on vient de le voir, ne se recouvrent pas nécessairement, car la langue maternelle n'est pas toujours la langue première ni même la langue d'origine. Elles n'en portent pas moins une vérité profonde : c'est qu'une langue maternelle n'existe pas en soi ou pour soi ; elle n'est qualifiée de maternelle que lorsqu'elle confrontée à une autre langue, que je qualifierais non pas de seconde mais de secondaire - même si cette autre langue est plus souvent parlée à l'école ou à la maison, même si cette autre langue a un statut plus élevé dans le pays où on la parle.

Sans le vis-à-vis d'une autre langue, on ne parle pas une langue maternelle : on parle, c'est tout. On ne sait pas qu'on parle une langue. Un petit créolophone de la Martinique ou de la Réunion ne sait pas qu'il parle créole avant d'être brutalement confronté à la nécessité d'apprendre à lire et à écrire en français. Il n'en prend conscience qu'en se heurtant tout à coup à la différence des langues. Auparavant, il se contentait de parler, de manière intransitive, et fondamentalement, sa langue maternelle était pour lui universelle. Il m'arrive souvent de citer cette phrase de la philosophe Barbara Cassin : « *il faut parler plus d'une langue pour savoir qu'on en parle déjà une* ». De même ou à l'inverse, un petit francophone, en conservant l'usage de sa langue alors même qu'il ne la parle plus à l'école ou en famille, comprend que le réel n'a pas vocation à s'exprimer dans une seule langue – celle dans laquelle il est appelé à évoluer, à acquérir un savoir, à construire le cas échéant sa vie d'adulte ; le français lui rappelle qu'il existe un autre point de vue sur le monde.

Plus d'une langue : c'est, me semble-t-il, le sens profond du programme français langue maternelle, qui permet à un enfant expatrié ou migrant de garder un lien avec sa langue primordiale, alors même que sa famille a fait pour lui le choix d'une autre langue d'usage ou de scolarisation. Au-delà d'un programme visant à consolider la francophonie dans des pays non-francophones, à faire sortir la francophonie de la Francophonie, comme l'Organisation internationale de la Francophonie serait bien avisée de le faire, c'est en réalité un programme de promotion et de valorisation du plurilinguisme, qui permet à un enfant de s'intégrer profondément au pays d'accueil sans renoncer à l'une des composantes essentielles de son identité.

La tentation est grande de conclure par une anecdote, qui illustrera mon propos. C'est l'histoire d'un Indien iroquois qui, « sentant sa fin prochaine » (comme dans la Fable de La Fontaine), décide à la surprise générale, dans les profondeurs de la forêt canadienne, d'apprendre ou de réapprendre sa langue

maternelle. *«Mais enfin, vous parlez un anglais parfait, d'ailleurs, vous parlez même le français, puisque vous êtes dans un pays bilingue ; vous êtes très âgé : à quoi donc peut vous servir l'iroquois ? Quelle mouche a pu vous piquer pour que vous décidiez de l'apprendre ? »* Et l'Indien de faire cette réponse, dont on ne finira pas de méditer la sagesse : *« je veux apprendre l'iroquois, parce que quand j'irai au ciel, je veux pouvoir parler avec mes ancêtres »*. *« Ah bon »,* réplique son interlocuteur, *« et si vous allez en enfer ? »*. *« Aucun problème »,* dit l'Indien, *« si je vais en enfer, je parle déjà anglais »*.

La langue maternelle, c'est la langue qui vous situe dans une lignée, c'est la langue qui vous donne accès à une mémoire – ce n'est pas toujours la première langue apprise, ni même la langue du pays où l'on naît. C'est la langue d'un pays, fût-il imaginaire, avec lequel on décide d'avoir un lien primordial. Et l'on comprend qu'en France, la représentation nationale, et notamment le Sénat (auquel je veux rendre un particulier hommage), ait marqué un attachement particulier à ce programme (je le sais d'expérience, pour avoir dans d'autres fonctions secondé les efforts qu'il déploie pour le protéger de la contrainte budgétaire et pour le développer).

Oui, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, le programme « français langue maternelle », c'est un programme qui (comme le voulait Albert Camus) permet de faire à la langue le cadeau d'une patrie.

Xavier NORTH

Délégué général à la langue française et aux langues de France